

DELIBERATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à dix heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le dix-sept février deux mil vingt-six.

Présents : Daniel ALLANIC - Jacques BALOUP – Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Rémy CLERIN - Jérôme DELAVault - Claude DEPUYDT – Jean DESNOYERS – Grégory DORTE - Guillaume DUMAY - Jean-Baptiste de FONTENILLES (suppléant de Patrick OFFREDI) - Michel FOURREY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Didier IDEs – Claude LAVENTUREUX - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE - Jean-Luc LEGER - Jean-Claude LEMAIRE - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Hervé RATON - Sylvain SABARD - Stéphane VIGNOL

Absents : Laurent CHAT - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT – Lionel MION – Patrice PICARD - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Chantal ROYER- Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEY - Richard ZEIGER

Pouvoir : Richard ZEIGER donne pouvoir à Jean-Noël LOURY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY

Nombre de Membres en exercice :	47
Nombre de Membres présents :	36
Nombre de suffrages exprimés :	37
Votes Pour :	37
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 21/2026

Objet : Motion relative à l'arrêt programmé des réseaux 2G et 3G

Alarmes d'ascenseurs, dispositifs de téléassistance, téléphones mobiles, système de pilotage de l'éclairage public, dispositif de commandes à distance de portails, 2026 risque de forcer le renouvellement d'un grand nombre d'appareils électroniques du fait de l'extinction du réseau 2G.

Prévue au 31 décembre 2026 pour tout le territoire, la mise à la retraite de ce protocole d'échange de données mobile va créer un véritable casse-tête logistique pour beaucoup d'entreprises [alerte 60 millions de consommateurs](#).

En effet, il reste encore à fin 2025, 1,6 millions de cartes SIM 2G dans les téléphones français et 1,2 millions dans tout un tas d'appareils industriels, explique l'Arcep.

Pour exemple, dans ce contexte, la Fédération des ascenseurs a appelé mardi 19 août 2025 les copropriétés et les bailleurs sociaux à « se dépêcher » de changer le système de téléalarme de ces appareils dans les immeubles. Des milliers d'ascenseurs pourraient devenir inutilisables dès l'arrêt définitif de la 2G car ce canal de communication permet par exemple d'envoyer un technicien pour sortir une personne bloquée dans un ascenseur.

Concernant spécifiquement le SDEY, cela représente de l'ordre de l'éclairage public pour un coût total de plus de 2 000 000 € TTC de remplacement (fourniture + pose) par des modèles « équivalents » de technologies type 4G LTE.

La stratégie et les dates d'arrêt de la 2G selon les pays de l'union Européenne est totalement hétérogène avec, selon les pays, des extinctions prévues post 2030.

Le SDEY, par le biais de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a, depuis maintenant plusieurs années, fait remonter cette problématique et les coûts induits.

Or, malgré un lobbying important, l'Etat Français, par le biais de l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP), indique que ce sont les opérateurs (Orange, SFR et Bouygues principalement) propriétaires des infrastructures qui restent « maîtres » des choix technologiques. L'Etat Français, en imposant unilatéralement aux opérateurs un report de cette échéance, devrait assumer financièrement les coûts de maintenance et d'exploitation de ce réseau 2G (plusieurs centaines de millions d'euros par an) à leur place.

L'arrêt de la 2G sur le territoire Icaunais va démarrer à compter du 2^{ème} semestre 2026 jusqu'à fin 2026 selon le dernier planning établis par les opérateurs.

Le premier territoire test d'arrêt de la 2G se trouve au Pays basque (Anglet, etc...) avec une expérimentation qui se déroulera au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Au-delà de la retraite forcée des réseaux 2G (et bientôt 3G), ce processus interroge également sur l'usage du numérique et la part croissante que ce dernier prend dans nos sociétés.

En poussant vers la sortie d'anciens réseaux mobiles et en encourageant la construction de nouveaux ([on parle déjà de la 6G dans plusieurs coins du monde](#)), on encourage aussi la construction de nouveaux smartphones et de nouveaux usages dont l'utilité peut être discutable. Une sorte d'effet halo qui ne laisse que peu de place au débat et à la consultation publique.

Au regard de la communication très tardive des opérateurs (1^{ères} communications officielles courant 2022) et à l'impossibilité par les usagers français d'être prêt pour cette échéance de fin 2026 avec des enjeux significatifs portant sur la sécurité des personnes, il convient de prévoir un report de cette échéance d'arrêt de la 2G pour permettre une retraite organisée et sérieuse.

Considérant le coût pour le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne engendré par l'arrêt de la 2G ;

Considérant qu'à la suite de la publication des chiffres du déficit public de 2024 et de la gravité de la situation des finances et de la dette publique, le gouvernement a décidé d'imposer des efforts budgétaires aux collectivités ;

Le comité Syndical demande au gouvernement de reporter l'extinction de la 2G permettant une continuité de service auprès des usagers.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Adopte** la motion présentée.

Fait et délibéré en séance

Le 24 février 2026

Le Président

Jean-Noël LOURY

1

[Voir le fil d'Ariane](#)

QUESTION ÉCRITE

Conséquences de la fermeture des réseaux 2G et 3G sur les dispositifs de sécurité

Question écrite n°02923 - 17^e législature

Les informations clés

Question de M. MAUREY Hervé (Eure - UC) publiée le 23/01/2025

M. Hervé Maurey attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie sur les possibles conséquences de la fermeture des réseaux 2G et 3G sur le fonctionnement des dispositifs de sécurité installés dans des logements et des locaux professionnels.

Selon une étude publiée par le cabinet PWC en juillet 2024, la fermeture à venir des réseaux 2G et 3G pourrait perturber le fonctionnement, voire mettre à l'arrêt, les dispositifs médicaux connectés de 500 000 patients, le service d'appel de secours aux automobilistes (E-call) utilisé - en moyenne - 2 000 fois par an, 50 000 appareils de télésurveillance des personnes dépendantes et isolées, les ascenseurs de logements et de bâtiments concernant plus de 12 millions de Français et les dispositifs d'alarmes connectées visant à protéger les locaux résidentiels et professionnels de 970 000 résidents et très petites entreprises.

L'étude a recensé que, au 1er janvier 2024, 4 millions de dispositifs connectés dépendaient du réseau 2G et 3,8 millions du réseau 3G. En prenant en compte le calendrier de fermeture du réseau 2G par les opérateurs (fin 2025 et 2026) le fonctionnement de certains d'entre eux pourrait être altéré, voire gravement perturbé, dès 2026. S'agissant, tout particulièrement, de la protection de locaux résidentiels et professionnels par des alarmes connectées, au moins 305 000 dispositifs d'autosurveillance et 666 000 dispositifs de télésurveillance qui fonctionnent aujourd'hui à partir du réseau 2G seraient mis à risque dès 2026. Concernant les dispositifs qui dépendent du réseau 3G (104 000 systèmes d'autosurveillance et 500 000 de télésurveillance), ils seraient progressivement perturbés à partir de 2029.

L'étude souligne que le remplacement de ces équipements communicants 2G/3G présente des obstacles opérationnels variables selon les applications et les entreprises, car les solutions techniques ne seraient pas encore toutes finalisées, le temps de développement, de production à l'échelle industrielle des innovations et du déploiement de remplacement serait compris entre 4 et 10 ans et, enfin, l'acte de remplacement en lui-même de chaque dispositif existant requerrait des moyens humains et matériels significatifs.

Ainsi, si les industries et les acteurs concernés indiquent qu'ils souhaitent s'engager dans cette transition des réseaux 2G/3G vers la 4G/5G, ils estiment que les délais fixés par les opérateurs de télécommunication sont trop courts. Ils demandent donc un report de 2 ans de la fermeture du réseau 2G qui ne devrait pas, selon eux, débuter avant fin 2027. Ce délai permettrait, par ailleurs, de rapprocher la France du délai de plus d'environ 7 ans (celui prévu en France n'est que de 3,8 ans) laissé par les opérateurs de la plupart des pays européens aux industries avant d'entreprendre la fermeture de leur réseau de télécommunication. Il apparaît, enfin, que, dans la plupart des pays européens, la fermeture du réseau 3G intervient avant celle du réseau 2G, car le volume des dispositifs concernés par la 3G est moindre.

Le sénateur souhaite donc connaître la position du Gouvernement en la matière et les mesures qu'il compte prendre afin que la fermeture des réseaux 2G et 3G n'empêche pas le fonctionnement de milliers de dispositifs communicants qui contribuent à assurer la sécurité des particuliers et entreprises qui les utilisent.

Publiée dans le JO Sénat du 23/01/2025 - page 184

Réponse du Ministère auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie publiée le 01/05/2025

Les opérateurs de télécommunication mobile Orange, SFR et Bouygues Telecom ont annoncé à partir de 2022 leurs plans respectifs d'extinction des réseaux 2G/3G en France hexagonale, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G d'ici la fin des années 2028 ou 2029 selon les opérateurs. Les technologies 4G et 5G ont déjà pris le relais pour la majorité des usages, notamment pour l'accès à Internet et l'essentiel des appels et SMS du grand public. De plus, la quasi-totalité des sites d'émission 2G et 3G est aujourd'hui équipée de 4G. Les décisions d'extinction des technologies 2G et 3G relèvent de la stratégie de ces opérateurs, en tant que propriétaires des réseaux 2G et 3G, et ne relèvent pas des prérogatives de la puissance publique, qui veille à délivrer des autorisations d'utilisation de fréquences en suivant le principe de neutralité technologique. Ces décisions d'extinction des anciennes technologies, qui suivent une tendance mondiale, sont motivées par plusieurs raisons, notamment l'amélioration de la qualité de service, avec la libération de nouvelles capacités fréquentielles pour les réseaux 4G et 5G, le renforcement de la sécurité des réseaux et l'accroissement de l'efficacité énergétique. Le choix des opérateurs français d'éteindre la 2G avant la 3G, similairement au cas suisse, est motivé par le besoin de réduire la complexité du réseau de télécommunication mobile et de faciliter les opérations de maintenance - du fait de la rareté des compétences de maintien de la 2G et du fait de l'existence, en France, de milliers de sites émetteurs qui ne sont pas équipés de la technologie 2G (les nouveaux sites construits depuis 2018 en zones rurales dans le cadre du New Deal mobile). Le délai de préavis des opérateurs français relatifs à l'extinction de la première technologie de télécommunication mobile choisie (2G ou 3G) ne s'éloigne pas des pratiques des autres pays européens. Une étude d'impact menée par l'Organe des régulateurs européens des

communications électroniques (ou Berec pour Body of European Regulators for Electronic Communications) sur les plans d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncés en Europe indique, à ce propos, que « le calendrier annoncé [en France] devrait laisser suffisamment de temps aux utilisateurs professionnels] pour migrer leurs équipements » (source : Berec, Report on practices and challenges of the phasing out of 2G and 3G, BoR (23) 204, 7 décembre 2023). Si certains équipements peuvent actuellement encore fonctionner exclusivement sur les réseaux mobiles 2G et 3G, il appartient aux usagers et fournisseurs de services ou de matériel de prendre sans attendre les actions nécessaires pour anticiper ces fermetures et procéder au changement de ces équipements - dans le respect des conditions contractuelles convenues avec leurs opérateurs, ces derniers accompagnant leurs clients en ce sens. En ce qui concerne le cas particulier des véhicules équipés depuis 2018 du dispositif européen d'appel d'urgence dit « e-call », mis en oeuvre dans le cadre du règlement (UE) 2015/758 du 29 avril 2015 (dont le volume est vraisemblablement inclus dans votre question sur les « 4 millions de dispositifs » devant être déplacés d'ici 2026), il est nécessaire de préciser que ces véhicules disposent d'un dispositif fonctionnel en France au moins jusqu'à fin 2029 (un seul réseau 3G en service étant suffisant). Une réflexion est engagée par la Commission européenne sur l'avenir du dispositif embarqué dans ces véhicules, avec plusieurs scénarii actuellement à l'étude. Aucun plan de changement d'équipements n'a été imposé sur ces véhicules à ce jour. Les services de l'État et de l'Autorité de régulation des Communications électroniques, des Postes et de la Distribution de la presse (Arcep) oeuvrent à ce que tous les utilisateurs concernés soient informés en avance des conséquences de l'extinction de ces réseaux d'anciennes générations. En particulier, une plaquette pédagogique sur le sujet, destinée aux usagers des équipements et services concernés (principalement les systèmes de télésurveillance, de téléassistance et de téléalarmes d'ascenseurs, ainsi que les visiophones connectés et certains dispositifs médicaux) sera mise en ligne dans les prochaines semaines. En outre, le cadre légal et réglementaire français ne permettrait pas aux opérateurs d'imposer le maintien de leurs réseaux 2G et 3G en l'absence d'accord de ceux-ci ou de compensations financières élevées se chiffrant en centaines de millions d'euros par an.

Publiée dans le JO Sénat du 01/05/2025 - page 2163

Page mise à jour le 3 mai 2025

Guide

Fin de la 2G : 6 millions d'appareils bientôt hors service ?

Alarmes d'ascenseur, mobiles, téléassistance... Ces dispositifs pourraient devenir obsolètes avec l'arrêt du réseau 2G, qui débute en mars 2026.



AndreyPopov/ Getty Images

Retenez bien cette date : 31 décembre 2026. Car, si vous utilisez encore votre vieux téléphone à clapet, il cessera de fonctionner. Les principaux opérateurs français ont en effet annoncé, en 2022, leur volonté de supprimer les réseaux 2G et 3G successivement afin de libérer des fréquences au profit de la 4G et de la 5G.

À La Réunion, ce réseau est déjà fermé depuis le 31 décembre 2024. En France métropolitaine, cette mise à l'arrêt aura lieu par vagues : à partir du 31 mars 2026 dans le Sud-Ouest, puis sur l'ensemble du territoire à partir de fin septembre 2026. Bouygues Telecom et SFR n'ont pas donné de détails, mais seulement la date ferme du 31 décembre 2026. De son côté, Free Mobile n'a pas encore annoncé son calendrier.

1,6 million de mobiles et tablettes 2 G encore en service

La 2G, mise en service dans les années 1990, permet de porter la voix et d'échanger des SMS. Mais, en raison de failles de sécurité, d'une consommation électrique jugée trop importante par les opérateurs et d'un coût de maintenance élevé, la tendance mondiale est à la suppression de ce réseau.

Dans son dernier suivi trimestriel des cartes SIM, publié le 19 septembre 2025, l'Arcep estime à 1,6 million le nombre de mobiles et tablettes uniquement compatibles avec la 2G qui étaient encore en service au mois de juin. À cela s'ajoutent 4 millions de dispositifs 2G encore opérationnels au 1er janvier 2024, selon une étude du cabinet PwC intitulée : « *Évaluation des impacts de l'arrêt de la 2G/3G en France* ».

Parmi eux, des dispositifs de téléassistance pour personnes dépendantes et isolées, des alarmes d'ascenseur, des dispositifs de protection des locaux (alarmes connectées), des dispositifs médicaux, ainsi que des systèmes d'appel d'urgence « eCall » équipant les automobiles vendues dans l'Union européenne.

Concrètement, l'extinction de la 2G rendra inopérants tous ces dispositifs s'ils ne sont pas remplacés ou rendus compatibles avec la 4G et 5G d'ici à la fin de 2026.

Le délai des opérateurs est jugé intenable

Les opérateurs jugent que le calendrier annoncé pour la France laisse suffisamment de temps aux utilisateurs particuliers et professionnels pour migrer leurs équipements. Mais les filières concernées ne sont pas de cet avis. Pour Brice Brandenburg, responsable des affaires publiques et de la communication institutionnelle au sein de l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques du bâtiment (Igues), le délai imposé par les opérateurs n'est pas tenable.

Je soutiens 60 millions pour une

information libre et indépendante

Je fais un don



ACTUALITÉ

Arrêt de la 2G

Des professionnels demandent un report



par Cyril Brosset



Publié le 28 mai 2025

Face à un calendrier qu'elles jugent « *irréaliste* », plusieurs fédérations demandent à Orange de repousser de 2 ans l'arrêt de la technologie mobile 2G, prévu pour 2026.

En résumé

- De nombreuses infrastructures, notamment dans les secteurs de l'ascenseur, de la téléassistance et de l'automobile, reposant encore sur le réseau mobile 2G pour fonctionner, les professionnels demandent à Orange un report de 2 ans de l'arrêt de la 2G, le temps de déployer des solutions alternatives.

- Si Orange justifie la fermeture des réseaux anciens énergivore et leur sécurité défaillante, il reproche aux manques d'anticipation. Ces derniers contestent ce point, évoquant des difficultés de dialogue et des imprévus techniques. Ils alertent sur le risque de dysfonctionnement de nombreux services si un report n'est pas accordé.

Alors qu'ils déploient à tour de bras la **5G**, la **5G+** et que la 6G est dans les tuyaux, les opérateurs entendent bien mettre à l'arrêt leurs réseaux les plus anciens. Les échéances sont même fixées : la 2G s'éteindra au cours de l'année 2026, et la 3G entre 2028 et 2029. Fermer les réseaux anciens est assez logique. Il ne serait pas raisonnable, en effet, de continuer à entretenir des équipements énergivores, à la sécurité défaillante et à l'utilité relative. Pour autant, une telle opération ne doit pas se faire à la légère, de nombreux acteurs utilisant encore ces réseaux.

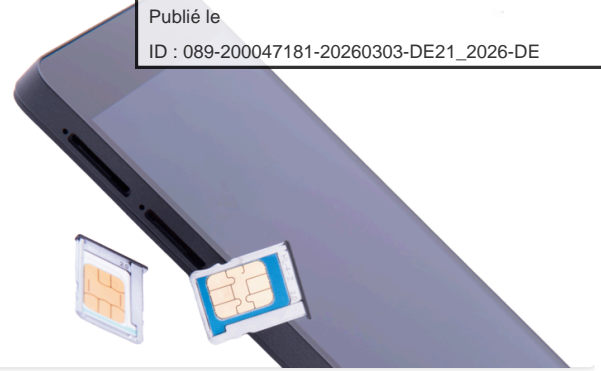
Il y a d'une part les consommateurs eux-mêmes. On estime que près de 1 million de Français disposent encore d'un téléphone fonctionnant en 2G ou en 3G. Ils n'auront pas d'autre choix que de **changer de terminal**. Les opérateurs ont déjà commencé à contacter les abonnés concernés, mais force est de constater que le rythme de basculement est bien trop lent.

Il y a surtout de nombreux professionnels. Les installateurs d'ascenseurs, les fabricants de systèmes de **téléassistance** ou d'**alarme**, et même des constructeurs automobiles utilisent la 2G pour faire communiquer leurs équipements avec leurs serveurs. Si rien n'est fait, ils pourraient s'arrêter de fonctionner du jour au lendemain.

COMPARATEUR

Comparateur gratuit des forfaits mobiles

Voir le comparatif



« On va dans le mur »

On n'en est pas encore là, mais les alertes s'enchaînent. Après l'Assemblée nationale en février et la Commission supérieure du numérique et des postes (CSNP) en avril, c'est au tour des fédérations des entreprises de services à la personne (FESP) et de l'industrie des solutions électriques et numériques du bâtiment (Ignes) de demander, devant la Commission développement durable du Sénat, le report de 2 ans de cette décision.

Selon elles, les entreprises qu'elles représentent seront dans l'incapacité de respecter les délais imposés. *« Elles ont besoin de plus de temps pour développer des solutions alternatives et convaincre chaque client de la nécessité de changer un équipement qui fonctionne. Elles doivent en outre recruter et former suffisamment de techniciens pour déployer ces installations »*, prévient Brice Brandenburg, le responsable des affaires publiques de l'Ignes. *« Il sera très compliqué de remplacer dans les délais les 300 000 systèmes de téléassistance concernés, et ce d'autant plus que les structures qui les gèrent peuvent être des collectivités, des associations ou des services publics, et que les tarifs sont encadrés »*, alerte Brice Alzon, le président de la FESP.

Orange, de son côté, dénonce un manque d'anticipation des acteurs du secteur, ce que ces derniers contestent, déplorant plutôt un dialogue compliqué. *« En 2022, sur la base des informations techniques qu'on nous avait fournies, nous avons lancé le développement d'équipements utilisant la technologie LTE-M, avant de découvrir que, finalement, celle-ci ne serait pas adaptée, se souvient Brice Brandenburg. Nous avons donc été obligés de relancer de nouvelles études. L'autre difficulté, c'est que nos équipements sont conçus pour durer 15 à 20 ans, alors que*

les technologies se succèdent de plus en plus rapidement. En tout cas, une chose est sûre selon lui, « si tout le monde s'obstine, on

Lire aussi

Comparatif Opérateurs de téléphonie mobile Fin du réseau cuivre - Des couacs qui questionnent



Cyril Brosset

[Contacter l'auteur\(e\)](#)

Lire aussi

ACTUALITÉ

